

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
Sandrine VALEAU  
Directrice de la proximité**

**ARSG2020-016**

**Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,  
**Considérant** l'intérêt d'accorder une délégation de signature aux responsables des directions de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie afin d'assurer la continuité des services.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Une délégation est accordée à compter de ce jour à Mme Sandrine VALEAU, directrice de la proximité pour signer tous documents relatifs aux commandes nécessaires au fonctionnement courant des services de sa direction, dans la limite de 2 000 € HT.

**ARTICLE 2** : Mme Sandrine VALEAU rendra compte au Président de tous les actes signés dans le cadre de la présente délégation de signature.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à Givrand, le 16 juillet 2020

Le Président

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **16 JUIL. 2020**
- de l'affichage le : **17 JUIL. 2020**
- de la notification le :
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : **17 JUIL. 2020**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Communauté de  
Communes

du Pays de Saint Gilles Croix de Vie  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 – Givrand  
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE  
02 51 55 55 55  
FAX  
02 51 54 24 46

COURRIEL  
[accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)  
INTERNET  
[www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr)

1/1